

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 07/04/17  
Transmission préfecture le : 07/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc197157-DE-1-1  
Du : 07/04/17  
Délibération exécutoire le : 07/04/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE  
DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉTUDES D'URBANISME  
PROROGATION DU DÉLAI D'OCTROI D'UNE SUBVENTION  
ATTRIBUÉE À LA COMMUNE DU MESNIL-SAINT-DENIS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER DE LA FAIRE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 mai 2006 adaptant les dispositifs d'aide aux études d'urbanisme (volets A, B et C),

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 32,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2016 relative à la réforme des aides à l'ingénierie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 14 octobre 2011 attribuant à la commune du Mesnil-Saint-Denis une subvention de 20 300 € pour l'élaboration de son PLU,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 11 décembre 2015 prorogeant, à titre exceptionnel, jusqu'au 16 novembre 2016 la subvention attribuée à la commune du Mesnil-Saint-Denis par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 14 octobre 2011, pour l'élaboration de son PLU,

Vu le courrier de la commune du Mesnil-Saint-Denis du 14 novembre 2016 sollicitant une seconde prorogation de la subvention attribuée par le Département le 14 octobre 2011 pour l'élaboration de son PLU,

Considérant qu'il convient de soutenir la commune du Mesnil-Saint-Denis pour l'achèvement de ses travaux d'études pour l'élaboration de son PLU qui se sont trouvés retardés pour des raisons indépendantes de sa volonté,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Proroge, à titre exceptionnel, jusqu'au 16 novembre 2017 la subvention attribuée à la commune du Mesnil-Saint-Denis par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 14 octobre 2011, pour l'élaboration de son PLU, au titre du dispositif d'aides aux études d'urbanisme (volet A « études liées à une procédure d'urbanisme »).

Rappelle que le paiement de cette subvention pourra porter sur les travaux d'étude effectués par le Cabinet TOPOS et le Cabinet ESPACE VILLE et qu'il s'effectuera sur la base de pièces justificatives respectant le montant subventionnable HT de l'étude tel qu'initialement déterminé (50 750 €).

Précise que les crédits correspondants sont et seront inscrits au chapitre 204 article 204141 du budget départemental.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉTUDES D'URBANISME PROROGATION DU DÉLAI D'OCTROI D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA COMMUNE DU MESNIL-SAINT-DENIS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.